



C'est peut être la première fois que vous en entendez parler...

Un peu d'histoire : « En 1789, troubles révolutionnaires et errances économiques ont conduit la France au bord de la faillite. Le 2 Novembre, l'Assemblée constituante décrète la mise à disposition de la nation des biens de l'Eglise. » Les églises (Saint Paul, ND du Peyrou...), les évêchés, les couvents et surtout les domaines terriens qui leur appartiennent deviennent propriété de l'Etat.

Vers les années 1900, on parle beaucoup de séparation des Eglises et de l'Etat. Il y a un risque que la même réquisition se répète. Dans beaucoup de paroisses, des familles réunissent des fonds pour créer des Société Immobilières et se portent acquéreurs des biens que l'Eglise ou les curés avaient rachetés. Ces propriétés ne pourront plus être spoliées puisqu'elles appartiendront à des laïcs.

A Clermont, cette Société a été créée le 09 Juin 1901 et transformée en Association en 1972. Elle a pour objet : « d'aider au fonctionnement d'œuvres exerçant une activité sociale, éducative, charitable, culturelle ou cultuelle... Et en mettant notamment à la disposition de l'Eglise Catholique les immeubles qui faciliteront sa tâche. »

Actuellement l'AIC est composée de 16 membres. Elle est propriétaire des immeubles suivants : Le presbytère, la Maison Saint-Paul (contre l'Eglise), La Persévérance (Place Marcel Gontier), L'école Saint Joseph ; Le Cep d'or et le parc de ND du Peyrou. Elle est également propriétaire des ruines du château qui avaient été acquises en même temps que la chapelle et le couvent de GORJAN (entre 1875 et 1888).

En 1987, la Municipalité a racheté le couvent et la chapelle de Gorjan (en stipulant un droit d'usage de la chapelle pour la célébration du culte Catholique). La municipalité a conservé le bail emphytéotique de 1975 sur les ruines du château.

L'AIC veille au gros entretien des locaux dont elle est propriétaire et mis à la disposition de la Paroisse Saint Paul Cœur; Elle en met d'autres à la disposition de l'Enseignement Catholique et propose à la location des salles non utilisées. L'AIC accompagne, dans la mesure de ses moyens, tous les projets qui concernent ces bâtiments.

Christian ARSON